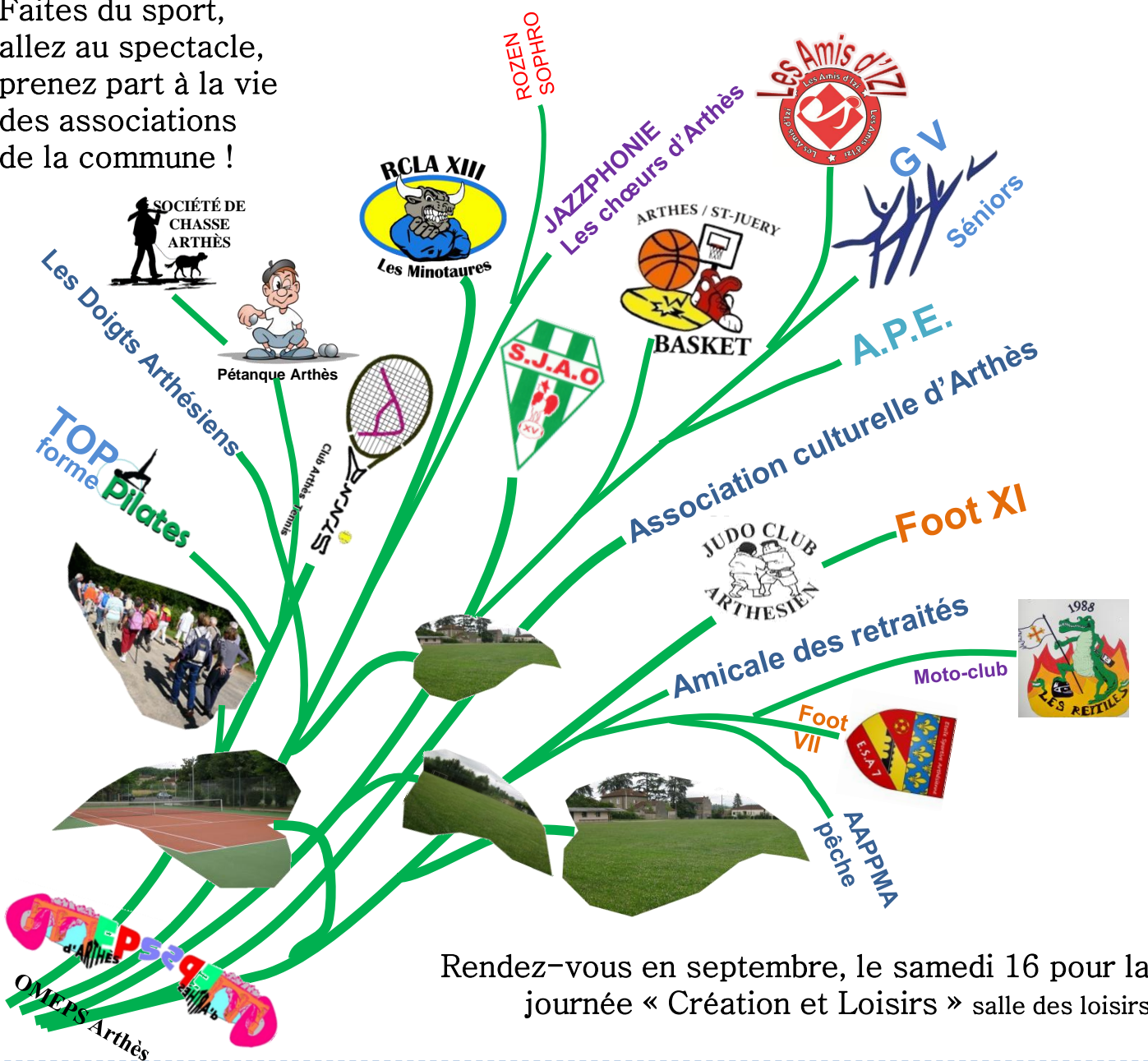


La Voix du Couderc

Bulletin municipal de la commune d'Arthès – 1^{er} semestre 2017

Faites du sport,
allez au spectacle,
prenez part à la vie
des associations
de la commune !



Rendez-vous en septembre, le samedi 16 pour la journée « Création et Loisirs » salle des loisirs



Festivités de la Saint Pierre

Vendredi 30 juin

21h Pétanque en doublette
21h Spectacle musical gratuit
Duo « Elle & Lui »



Samedi 1^{er} juillet Arthésienne



À partir de 9 heures à la salle polyvalente

21 h Repas ouvert à tous
Renseignements au 05 63 45 02 90 ou au 06 82 73 15 57

Dimanche 2 juillet

9 h Vide grenier Inscriptions Mairie 05 63 55 10 11
Restauration possible sur place

12 h Vin d'honneur offert par la Mairie

13 h 30 Course Vélos adultes

15 h Courses Vélos Enfants - 12 ans (gratuit, casque obligatoire)



Lundi 3 juillet

12 h Repas tripoux 10 €

sur inscription au 05 63 45 02 90 avant le 30 juin

14 h 30 Pétanque en doublette (4 parties)





La page de couverture de ce numéro de la voix du Couderc et les quelques mots sont un encouragement pour le milieu associatif arthésien.

Notre creuset local, notre identité sont faits de solidarité et de convivialité.

Vous, les bénévoles de ces associations, vous en êtes le témoignage, la base du lien social qui nous unit, vous êtes le maillon fort et important de la chaîne de vie de notre commune.

Adhérer à une association sportive ou culturelle est un acte citoyen; l'acceptation et le respect des codes qui régissent la vie au sein de chacune mettent en exergue les valeurs qui fondent une société et permettent le bien vivre ensemble de tous et l'épanouissement de chacun.

ARTHÈS vit, bouge, se cultive et se divertit grâce à vous et à vos passions que vous ne vous laissez pas de nous faire partager pour notre plus grand plaisir.

Présidentes, Présidents et tous les membres, je tiens à vous exprimer au nom de tous les arthésiens, nos remerciements pour tout ce que vous accomplissez avec la certitude que continuera cet acte moral liant le milieu associatif et la municipalité pendant encore de longues années.

J'invite toutes les personnes qui le désirent à rejoindre le milieu associatif qui est prêt à vous accueillir.

Les travaux de la 1^{ère} tranche de la RD 97 – Route de Carmaux (enfouissement des réseaux, éclairage public et France Télécom) se terminent fin juin.

Début juillet, s'enchaîneront les chantiers des réseaux assainissement, pluvial et eau potable.

Pour l'exécution de ces travaux, la route sera entièrement barrée, des informations seront données et des déviations mises en place pour atténuer vos gênes.

Les conseillers municipaux se joignent à moi pour vous donner rendez-vous aux festivités de la Saint-Pierre avec l'ARTHÉSIENNE les 30 juin, 1^{er}, 2 et 3 juillet et au feu d'artifice qui sera tiré sur le site du Saut de Sabo le 13 juillet au soir.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous un bon été et de bonnes vacances.

Le Maire

Pierre DOAT

INFORMATIONS

Le département du Tarn vient d'être placé en vigilance « Orange » Canicule » par les services préfectoraux.

En période de fortes chaleurs, la mairie d'Arthès invite les personnes les plus vulnérables, à se faire recenser au secrétariat de la mairie ou par téléphone au 05 63 55 10 11.

Si vous êtes âgés de plus de 65 ans, si vous êtes en situation de handicap, si votre santé est très fragile, si vous êtes isolés à votre domicile, signalez votre cas en mairie.

Les différents services, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) sont mobilisés pour vous venir en aide



**JE BOIS
RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU**



**Je mouille
mon corps et
je me ventile**



**Je mange
en quantité
suffisante**



**J'évite les efforts
physiques**



**Je ne bois pas
d'alcool**



**Je maintiens
ma maison au frais :
je ferme les volets
le jour**



**Je donne et
je prends
des nouvelles
de mes proches**



**Santé
publique
France**

Journée Créations et Loisirs Forum des associations Samedi 16 septembre 2017 Salle Georges Albinet

En prévision de l'exposition « souvenirs d'Arthès » qui se tiendra le samedi 16 septembre de 13 h 30 à 17 h 30 lors du forum des associations, nous rassemblons des photographies anciennes de notre commune.

Apportez vos photos dans une enveloppe (marquée à votre nom, adresse, numéro de téléphone), elles seront scannées et imprimées pour vous être rendues au plus tôt. Merci par avance pour votre contribution.

Rappel

BAIGNADE INTERDITE



Résumé non exhaustif des décisions prises lors des derniers conseils municipaux :

Nota : La totalité des comptes rendus des conseils municipaux peut être consultée en mairie et désormais en ligne, en intégralité, sur le site internet de la mairie.

Pour s'y retrouver :

Délibération N° chronologique/deux derniers chiffres de l'année en cours

Conseil municipal du 7 décembre 2016

Le conseil municipal d'Arthès recevait ce jour là Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS (C2A).

Il a exposé à l'assemblée les nouvelles compétences transférées en application de la réforme territoriale et particulièrement la compétence eau au 1/01/2020.

« L'agglomération exerce des services pour le compte des communes, elle n'est pas seulement un outil individualisé, elle porte aussi les projets ».

N'oubliez pas de rendre visite au site internet de la C2A (<http://www.grand-albigeois.fr>) qui permet de retrouver les dernières évolutions concernant chacune des compétences.

Voici la liste des métiers de la C2A :

- Métiers support (marché public, assurances, RH, SIG, informatique, fibre optique, téléphonie)
- Développement économique (au 01/01/2017, toutes les zones seront communautaires)
- Enseignement supérieur
- Système d'information et réseau (fibre optique entre tous les bâtiments communaux et la C2A)
- Grandes infrastructures
- RN88 (sécurisation)
- Voirie (budget annuel = 9 millions d'euros)
- Parking
- Transport
- Déplacement doux
- Éclairage public
- Assainissement, hydraulique
- Eau (mutualisation usine entre Albi, Arthès, Lescure et Saint-Juéry)
- Collecte des déchets et Tryfil
- Habitat (PLH) Programme Local de l'Habitat
- Ville : compétence obligatoire avec quartiers sensibles et renouvellement urbain (ex : Cantepau)
- PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) et autorisations urbanisme
- RAM (Relais assistantes maternelles)
- Médiathèques
- Équipements aquatiques
- Propreté urbaine
- Chenil
- SCOT (Schéma de COhérence Territorial)

Monsieur BONNECARRÈRE expose ensuite le rapport de la chambre régionale de la cour des comptes (l'organisme garant du bon usage des moyens !) et il répond aux questions.

Il rappelle que l'exécutif intercommunal n'a pas été élu par les habitants d'Arthès et n'a donc pas la même légitimité que le conseil municipal qui reste donc maître de ses décisions et de ses choix.

En réponse à une question concernant les permis de construire, Il rappelle que la C2A instruit toutes les ADS (autorisation du droit du sol) sous le contrôle et le couvert du Maire. Ce service instruit pour le compte des communes.

Les dossiers sont déposés en mairie, mais si le maire le souhaite, possibilité de recevoir les pétitionnaires à SAINT-JUÉRY, service ADS qui instruit les dossiers de la commune D'ARTHÈS.

Il rappelle également que la C2A instruit, mais le maire délivre l'autorisation, qui est obligatoirement conforme au règlement en vigueur, soit le POS en attendant le PLUi.

MODIFICATIONS STATUTAIRES ET TRANSFERT DE COMPÉTENCE à LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Suite à l'entrée en vigueur de La loi NOTRe, le troisième volet de la réforme territoriale, La communauté d'agglomération de l'Albigeois se voit dotée de nouvelles compétences obligatoires.

☐ au 1^{er} janvier 2017 :

▪ **Développement économique** (la promotion du tourisme devient une composante à part entière de la compétence économique)

▪ **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage**

☐ au 1^{er} janvier 2018 :

▪ **GEMAPI** (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).le transfert de cette compétence est anticipé au 1^{er} janvier 2017 .

☐ au 1^{er} janvier 2020 :

▪ **Eau**

Délibération N° 64/16

Le conseil municipal décide de transférer au 1^{er} janvier 2017 la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » à la communauté d'agglomération de l'Albigeois, il approuve le projet de nouveaux statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois applicable au 1^{er} janvier 2017 actant les transferts de compétences arrêtés par la loi NOTRe.

Délibération N° 65/16

Monsieur BORIES expose à l'assemblée l'état actuel du dépositaire et du columbarium, installés depuis 25-30 ans, devenus vétustes. La règlementation impose également un jardin du souvenir et un ossuaire.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorisent l'ouverture d'une nouvelle opération d'investissement enregistrée sous le n° 392 et ci-après baptisée : «Cimetière (construction ossuaire, columbarium, dépositaire)».

Délibération N° 66/16

Suite à la proposition de Monsieur le Maire, les conseil municipal décide de reverser sous forme de subvention exceptionnelle au Comité d'Entreprise de l'AASSODAL, les droits de place encaissés par la Collectivité à l'occasion du vide-dressing du 2 octobre 2016, droits qui s'élèvent à la somme de 348,60 €.

Délibération N° 67/16

Suite à la proposition de Monsieur le Maire, les conseil municipal décide de reverser sous forme de subvention exceptionnelle à l'association des PARENTS D'ÉLÈVES D'ARTHÈS, les droits de place encaissés par la Collectivité à l'occasion de la vente au déballage (BROC' ENFANTS) du 20 novembre 2016, droits qui s'élèvent à la somme de 373,80€.

Délibération N° 68/16

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée Délibérante que l'Association Culturelle d'Arthès l'a saisi par courrier afin de solliciter une subvention exceptionnelle nécessaire à l'équilibre du budget engagé lors des manifestations organisées au mois de novembre. Il propose d'aider cette association et de lui verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 850 € .

Madame Hérail expose à l'assemblée que l'ACA (Association Culturelle d'Arthès) a organisé trois spectacles gratuits dans le cadre des cérémonies organisées pour le centenaire de la guerre 14-18 (11 novembre, travail de mémoire).

À l'unanimité le conseil municipal décide d'accorder cette subvention exceptionnelle.

Conseil municipal du 1^{er} janvier 2017

Les différents tarifs hors eau potable sont présentés à l'assemblée par Madame ROQUEFEUIL

La commission propose de les laisser à l'identique.

Délibération N° 02/17

Concernant les tarifs du SERVICE DES EAUX, au vu du rapport de la Commission des Finances du 11 janvier 2017 très largement argumenté et débattu, le conseil municipal, décide de fixer les tarifs des services Eau à compter du 1^{er} janvier 2017 comme suit :

Branchement eau compteur 15 mm.....	Coût réel
Branchement eau compteur 20 mm.....	Coût réel
Abonnement annuel.....	50.00 €
Consommation de 0 à 500 m ³	1,15 €/m ³ .

Cette décision est adoptée à la majorité (4 voix contre). L'augmentation de 0,10 euro par m³ sera partiellement compensée par une baisse des taxes d'assainissement en 2017.

Délibération N° 03/17

Des demandes de subventions (50 % du montant des travaux) concernant des aménagements aux écoles, le remplacement du sol du préau de l'école maternelle, et tout ce qui concerne la sécurisation des écoles. Des devis sont présentés ainsi que le plan de financement, Le conseil municipal adopte ces propositions d'investissements à l'unanimité.

Conseil municipal du 16 janvier 2017**Délibération N° 09/17**

Suite à une première expérience concluante, il est proposé de reconduire la mutualisation des procédures de consultation pour l'acquisition de papier et d'enveloppes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve la participation de la commune d'Arthès et autorise la signature de la convention de groupement de commande pour l'acquisition de papiers et d'enveloppes.

Délibération N° 14/17

Attribution des moyens de fonctionnement aux écoles d'Arthès, pour l'année 2017.

Délibération N° 15/17

Attribution des moyens de fonctionnement à la coopérative scolaire du groupe Scolaire pour l'année 2017

Délibérations N° 16/17

Attribution des subventions de fonctionnement aux associations locales après rappel des barèmes pour l'année

Délibération N° 17/17

Attribution des subventions forfaitaires aux associations

Des tableaux reprennent les différent montants en pages BUDGET

Délibération N° 20/17

Débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du plan local d'urbanisme intercommunal d'agglomération (PLUi) du grand albigeois.

Le conseil prend acte des enjeux du territoire et des futures stratégies d'aménagement et d'urbanisme, donne acte de la tenue du débat en application de l'article L.153.12 du code de l'urbanisme.

Les orientations proposées sont adoptées a la majorité (17 pour et 2 abstentions).

Conseil municipal du 4 avril 2017

COMPTES DE GESTION 2016 : BUDGET COMMUNAL ET BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES EAUX

Madame ROQUEFEUIL a exposé à l'assemblée les résultats de l'exercice 2016 des budgets de la commune et du service des eaux. Ces résultats sont identiques à ceux constatés aux comptes administratifs.

Délibération N° 26/17

Considérant que les résultats des Comptes de Gestion dressés par Monsieur le Trésorier sont identiques à ceux constatés dans les Comptes Administratifs 2016 de la commune, le conseil municipal approuve à l'unanimité les Comptes de Gestion de l'exercice 2016 du budget de la Commune et du budget annexe du service des eaux.

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE

Madame ROQUEFEUIL présente à l'assemblée les résultats 2016 chapitre par chapitre des budgets Commune et Service des Eaux.

Elle retrace également les résultats des années précédentes afin de pouvoir les comparer et les analyser.

Délibération N° 30/17

Sur la proposition de M. le Maire, après délibéré, le conseil municipal, décide pour l'année 2017, les taux des taxes directes locales comme suit : (adopté a la majorité (4 abstentions))

▪ <i>Taxe d'habitation</i>	:	8,78 %
▪ <i>Taxe Foncière sur les propriétés bâties</i>	:	20,55 %
▪ <i>Taxe Foncière sur les propriétés non bâties</i>	:	78,51 %

Budget primitif 2017

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'obligation de présenter une note qui sera publiée sur le site internet de la commune et qui permettra à tout citoyen de connaître les orientations du budget.

Cette note est reproduite in extenso dans les pages suivantes.

Délibération N° 31/17

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte à la majorité le budget primitif 2017 de la Commune. (15 pour, 4 abstentions).

Délibération N° 32/17

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte à la majorité le budget primitif 2017 du service des eaux. (15 pour, 4 abstentions).

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE**BUDGET PRIMITIF 2017 - COMMUNE D'ARTHÈS****BUDGET PRINCIPAL****I – LE CADRE GÉNÉRAL DU BUDGET**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune et sera disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif prévisionnel retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2017. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de dépenses et recettes inscrites au budget, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Le budget 2017 a été voté le 4 avril 2017 par le conseil municipal.

Il pourra être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux (du lundi au vendredi : de 8 h 15 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 30).

Il est établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt
- de mobiliser des subventions chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la section de fonctionnement (gestion des affaires courantes); de l'autre la section investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**Généralités**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 1 830 494 € et les dépenses et les recettes de la section d'investissement s'équilibrent à 805 218 €

BUDGET

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 651 451,14 € pour un montant total de dépenses prévisionnelles qui s'élèvent à 1 830 494 €.

Charges à caractère général :

Ce chapitre (011) comprend l'essentiel des dépenses de fonctionnement courantes des services, pour un montant total de 518 021,27 €.

Charges de personnel :

Les dépenses du chapitre 012 (charges de personnel) s'élèvent à 685 000 €.

Cette masse salariale comprend le personnel affecté au service de l'eau ainsi que les mises à disposition de personnel au SIVU Arthès/Lescure et à la Communauté d'Agglomération.

Autres charges de gestion courante

Les dépenses du chapitre 65 (autres charges de gestion courante) comprennent essentiellement la participation au SIVU Arthès/Lescure, les subventions aux associations et la subvention au CCAS. Ce poste de dépenses s'élève à 383 429,87 €.

Charges financières

Ce chapitre (66) s'élève à 23 000 € et correspond aux intérêts des emprunts en cours de la commune et ceux transférés à la communauté d'agglomération.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 519 493,54 € pour un montant total de recettes prévisionnelles qui s'élèvent à 1 530 494 €.

Le résultat reporté est de 300 000 €.

Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Le montant prévisionnel est de 142 000 € et comprend essentiellement la part des familles aux frais de restauration scolaire, le remboursement des charges de personnel affecté au service de l'eau et le remboursement de mise à disposition du personnel à la C2A.

Impôts et Taxe (Chapitre 73)

Les recettes du chapitre (73) s'élèvent à 1 026 192,54 €. Elles se composent essentiellement des recettes issues des impôts locaux et de l'attribution de compensation versée par la C2A.

Cette dernière s'élève à 107 692,54 €.

La Fiscalité

Le produit fiscal attendu pour 2017 est évalué à 840 359 € environ en tenant compte des bases prévisionnelles notifiées et d'une augmentation de 1% pour la TH, TFB et TFNB soit + 16 736 € d'augmentation du produit par rapport à 2016.

Dotations, subventions et participations (chapitre 74)

Ces recettes s'élèvent à 313 301 €.

Les recettes de ce chapitre proviennent essentiellement des dotations de l'État (DGF) en baisse d'année en année. Au moment du vote du budget, le montant de la DGF n'est pas connu et il est estimé à 194 367 €.

DGF 2014 : 284 507 €

DGF 2015 : 248 712 €

DGF 2016 : 212 832 €

Des compensations fiscales versées par l'État sont aussi inscrites dans ce chapitre.

III- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes à caractère exceptionnel.

Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial.

Le budget d'investissement d'une collectivité regroupe :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur ses structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- **en recettes** : deux types de recettes coexistent, les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (ex : FSIL, DETR, Département ...)

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement inscrites au Budget Prévisionnel (BP) 2017 s'élèvent à 724 218 €, les dépenses financières (remboursement du capital) à 81 000 € soit un total de 805 218 €.

Les principales dépenses d'équipement proposées dans ce budget sont présentées ci –dessous :

ROUTE DE CARMAUX (RD 97) :

Vu les travaux du RD 97 (Route de Carmaux) qui débutent cette année et qui vont se dérouler sur une période de 3 ans, et qui consistent à la réfection des réseaux secs, humides, chaussée, trottoirs, éclairage public ..., il y aura lieu de rembourser la C2A, qui a la compétence voirie.

Pour 2017, il y a lieu de prévoir au chapitre 204 (subvention équipement) la dissimulation et l'assainissement pluvial pour des montants respectifs évalués à 100 000 € et 150 000 €.

Vu le coût de ces travaux, malgré un échelonnement sur trois budgets (2017, 2018 et 2019), les dépenses d'investissement 2017 sont modérées afin de pouvoir dégager une certaine épargne et ainsi recourir à un emprunt moindre afin de respecter la capacité d'emprunt de la commune.

BUDGET

OPÉRATIONS FONCIÈRES

Achat d'un terrain nu situé Avenue de Lescure, pour 110 000 € + frais de notaire, situé en zone UE du POS et afin de constituer une réserve foncière pour la commune.

TRAVAUX CIMETIÈRE

Construction d'un ossuaire, du nouveau columbarium, d'un nouveau dépositoire et d'un jardin du souvenir pour un montant de 20 000 €

TRAVAUX ACCESSIBILITÉ (Vestiaires /Club House)

Dépenses prévisionnelles : 30 000 €

SÉCURISATION ÉCOLES MATERNELLE ET GROUPE SCOLAIRE

Dépenses prévisionnelles : 34 000 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Solde d'exécution de la section d'investissement (budget 2016) reporté : 414 799,42 €

FCTVA : le montant attendu au titre du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) fondé sur les dépenses d'équipement réalisées en 2016 est estimé à 27 999,81 €

Taxe d'aménagement (TA) : : montant attendu 40 000,14 € en fonction des permis de construire accordés

Subventions d'investissement : Notification du FIPD pour la sécurisation des écoles

Les autres subventions demandées sont en attente de notification et donc non inscrites au budget.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Le budget 2017 s'équilibre à 299 953 € en dépenses et recettes pour la section d'exploitation et à 1 532 251 € pour la section investissement.

I- LA SECTION D'EXPLOITATION

DÉPENSES D'EXPLOITATION

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 256 340 € pour un montant total de dépenses d'exploitation de 299 953 €

Les dépenses de gestion des services se décomposent comme suit :

011 – Charges à caractère général	144 440 €
012 – Charges de personnel	50 000 €
014 – Atténuation de produits (redevance pollution)	38 000 €
065 – Autres charges de gestion courante	7 500 €

Les charges financières (chapitre 66) correspondent au remboursement des intérêts des emprunts et s'élèvent à 6 400 €.

Les dépenses d'ordre d'exploitation s'élèvent à 43 613 €.

RECETTES D'EXPLOITATION

Les recettes de gestion des services s'élèvent à 247 499,82 € et se décomposent essentiellement au chapitre 70 (vente d'eau, branchements AEP, redevance pollution domestique) pour un montant de 247 000 €.

Les recettes d'ordre d'exploitation s'élèvent à 33 928 €.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Le montant des dépenses d'équipement s'élève à 1 489 323 €.

Ces dépenses concernent essentiellement le réseau eau potable de la Route de Carmaux (518 000 €) et la station d'eau potable mutualisée (939 823 €).

Le remboursement du capital des emprunts (chapitre 16) s'élève à 5 500 €

Le total des dépenses réelles d'investissement s'élève à 1 494 823 € et le total des dépenses d'ordre d'investissement à 33 928 € soit un total de 1 528 751 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le total des recettes d'équipement s'élève à 1 204 457,27 € qui se décompose à 662 600,26 € (subvention d'investissement pour la station eau potable mutualisée) et le recours à un emprunt de 541 857,01€

Les recettes d'ordre d'investissement s'élèvent à 43 613 €.

Le solde d'exécution de l'année 2016 positif est de 284 180,73 €.

Nouveau site internet de la commune d'Arthès : <http://www.mairie-arthes.fr>

Outre la présentation rénovée et adaptée au nouveaux terminaux de visualisation (écrans tactiles de diverses dimensions des smartphones et des tablettes, écrans d'ordinateurs portables), les documents produits par la commune (synthèse du budget, comptes rendus des conseil municipaux, voix du Couderc et Brèves du Couderc en couleurs sont désormais accessibles en ligne et même téléchargeables. Profitez-en !

Campagne de collecte de la Croix Rouge :

Une campagne de collecte de la Croix Rouge avec démarchage à domicile est programmée du 3 au 29 juillet, 3 jours maxi, seulement sur cette période

Rappel : Interdiction de baignade dans la Tarn sur la commune d'Arthès : la qualité des eaux brutes du Tarn n'est pas contrôlée ! De plus en cas de niveau d'eau très bas « les rochers remontent près de la surface » et tout plongeon devient très dangereux, c'est aux risques et périls du baigneur !

Informations PLUi :

La deuxième d'octobre, élus et techniciens de la C2A recevront sur rendez-vous les habitants d'Arthès désireux de connaître des précisions sur le PLUi à l'hôtel d'entreprises Albi-Innoprod entre 9 h et 12 h ou entre 14 h et 18 h. Prise de rendez-vous au 05 63 76 06 06.

FISCALITÉ

Taux des taxes directes locales pour 2017 :

- Taxe d'habitation : 8,78%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 20,55 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 78,51%

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les Doigts Arthésiens	479,33 €
Amicale des Retraités	1 005,90 €
Gymnastique Volontaire « section séniors »	572,06 €
Pétanque Arthésienne	756,48 €
Jazzphonie	530,93 €
Association des Parents d'Elèves	1 530,83 €
Association Culturelle	1 981,81 €
Judo Club	529,77 €
Foot à XI	555,97 €
Lescure-Arthès XIII	1 193,53 €
Entente Basket « St-Juéry –Arthès »	1 072,08 €
Foot à VII	476,09 €
Top Forme	505,80 €
Saint-Juéry/Arthès XV	1 042,81 €
Les amis d'Izi	432,67 €

Club Arthès Tennis	565,23 €
ROZEN Sophrologie	398,40 €
OMEPS	7 530,93 €
A.D.D.A.H. 81 Association de Défense des Droits des Accidentés et Handicapés	110,00 €
Société de Pêche	330,00 €
Société de Chasse	330,00 €
Harmonie St Éloi	330,00 €
Prévention Routière	110,00 €
Patrimoine historique (Musée Saut de Sabo)	110,00 €
Moto-Club les Reptiles	330,00 €
Île aux Enfants	330,00 €
Association Sportive Collège Saut du Sabo	330,00 €
FNACA Arthès/St-Juéry	330,00 €

ATTRIBUTION DE MOYENS DE FONCTIONNEMENT AUX ÉCOLES**École maternelle : 72 élèves au 01/01/2017**

Fournitures scolaires	50,94 €/élève	3 667,68 €
Abonnements		275,91 €
Reliquat		1 497,47 €
TOTAL :		5 441,06 €

Groupe scolaire : 135 élèves au 01/01/2017

Fournitures scolaires	58,36 €/élève	7 878,60 €
Abonnements		390,00 €
Reliquat 2016		1 768,46 €
TOTAL :		10 037,06 €

Coopérative école primaire

Forfait	35,35 €/élève	4 772,25 €
		<u>2 250,00 €</u>
		7 022,25 €

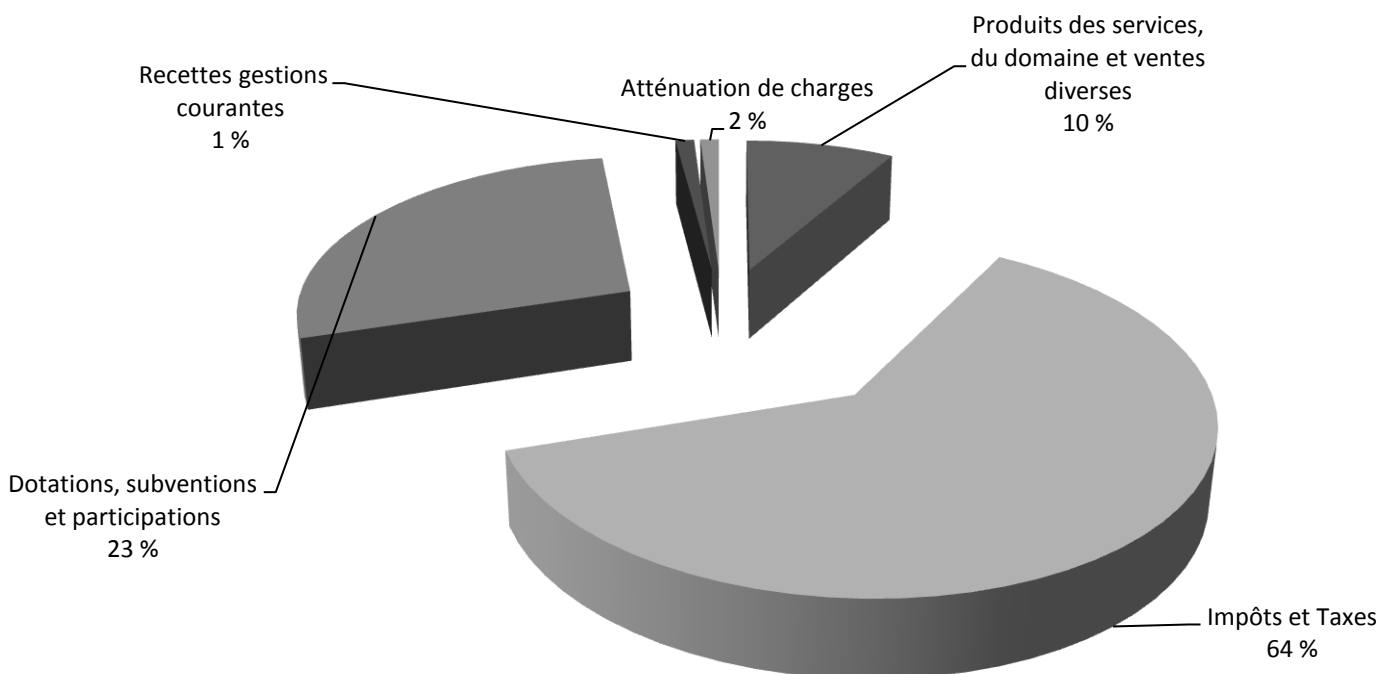
TARIFS SERVICES DES EAUX

- Branchement eau compteur 15 mm Coût réel
- Branchement eau compteur 20 mm Coût réel
- Abonnement annuel 50,00 €
- Consommation de 0 à 500 m³ 1,15 €/m³
- Au-delà de 500 m³ : 0,60 €/m³

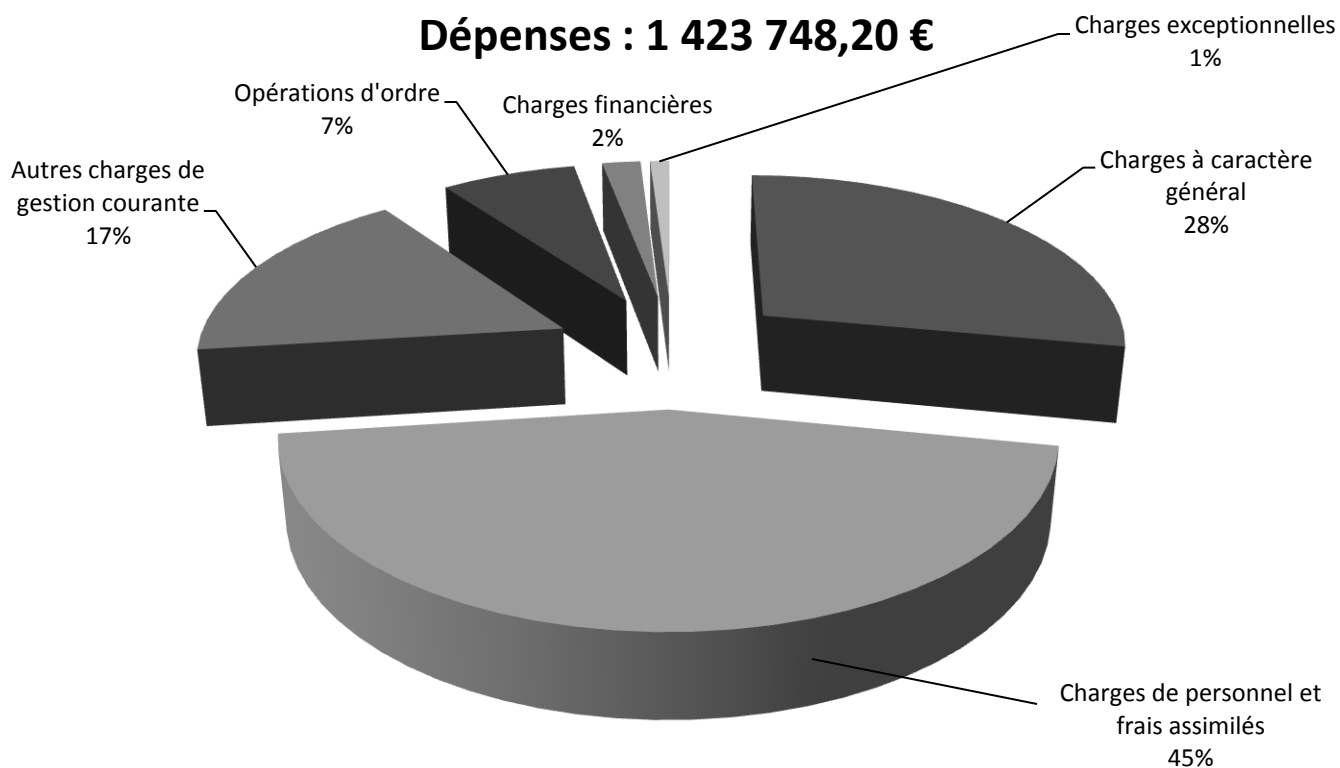


SECTION DE FONCTIONNEMENT— COMMUNE

Recettes : 1 623 180,97 €



Dépenses : 1 423 748,20 €



BUDGET PRÉVISIONNEL COMMUNAL 2017

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Euros	FONCTIONNEMENT	Recettes	Euros
Charges à caractère général	c/011	518 021,27	Excédent antérieur reporté	c/002	300 000,00
Charges de personnel	c/012	685 000,00	Atténuation de charges	c/013	35 000,00
Dépenses imprévues	c/022	30 000,00	Produits des services	c/70	142 000,00
Virement à la section investissement	c/023	81 511,00	Impôts et taxes	c/73	1 026 192,54
Opérations d'ordre entre section	c/042	97 531,86	Dotations et participations	c/74	313 301,00
Autres charges de gestion courante	c/65	383 429,87	Autres produits gestion courante	c/75	3 000,00
Charges financières	c/66	23 000,00	Produits financiers	c/76	10 000,00
Charges exceptionnelles	c/67	12 000,00	Produits exceptionnels	c/77	1 000,46
		1 830 494,00			1 830 494,00
INVESTISSEMENT	Dépenses	Euros	INVESTISSEMENT	Recettes	Euros
Remboursement d'emprunts	c/16	81 000,00	Excédent reporté	c/01	414 799,42
Immobilisations incorporelles	c/20	7 000,00	Virement de la section de fonctionnement	c/021	81 511,00
Immobilisations corporelles	c/21	85 000,00	Excédents de fonctionnement	c/1068	129 432,77
Immobilisations en cours	c/23	173 218,00	Opérations d'ordre entre section	c/040	97 531,86
Subventions d'équipement versées	c/204	250 000,00	Dotation fonds divers réserves	c/10	67 999,95
Total des opérations d'équipement		209 000,00	Subventions d'investissement reçues	c/13	13 943,00
		805 218,00			805 218,00

BUDGET PRÉVISIONNEL EAU 2017

EXPLOITATION	Dépenses	Euros	EXPLOITATION	Recettes	Euros
Charges à caractère général	c/011	144 440,00	Excédent antérieur reporté	c/002	17 525,18
Charges de personnel	c/012	50 000,00	Opérations d'ordre entre section	c/042	33 928,00
Dépenses imprévues	c/022	10 000,00	Produits des services	c/70	247 000,00
Virement à la section investissement	c/023	11 807,26	Autres produits gestion courante	c/75	499,82
Opérations d'ordre entre section	c/042	31 805,74	Produits exceptionnels	c/77	1 000,00
Autres charges de gestion courante	c/65	7 500,00			
Charges financières	c/66	6 400,00			
Charges exceptionnelles	c/67	0			
Atténuations de produits	c/014	38 000,00			
		299 953,00			299 953,00
INVESTISSEMENT	Dépenses	Euros	INVESTISSEMENT	Recettes	Euros
Opérations d'ordre entre section	c/040	33 928,00	Solde d'exécution invest. reporté	c/001	284 180,73
Remboursement d'emprunts	c/16	5 500,00	Opérations d'ordre entre section	c/040	31 805,74
Immobilisations corporelles	c/21	35 000,00	Subventions d'investissement	c/13	662 600,26
Total des opérations d'équipement	c/23	1 457 823,00	Emprunts et dettes assimilées	c/16	541 857,01
		1 532 251,00	Virement a la section d'exploitation	c/21	11 807,26
					1 532 251,00

SECTION INVESTISSEMENT— COMMUNE

Recettes : 301 403,54 €

CHAPITRE	POURCENTAGE	RÉALISÉ
10 – Dotations, fonds divers et réserves	13 %	38 510,68 €
13 – Subventions d’investissement	7%	21 886,00 €
1068 – Excédent de fonctionnement	39 %	116 895,44 €
27 – Autres immobilisations financières	8%	25 557,00 €
040 – Opération d’ordre de transfert entre sections (amortissement)	33 %	98 554,42 €
Total :	100%	301 403,54€

Dépenses : 249 212,13 €

CHAPITRE		POURCENTAGE	RÉALISÉ
20- Immobilisation incorporelle		1%	2 190,20 €
21 – Immobilisations corporelles	Clôtures et portail G.S(1) et E.M(2), parking cimetièrre, menuiseries ext. G.S, menuiserie E.M, menuiseries S.D.L. (3), câblage pour tableaux numériques, divers matériel S.T, tableaux numériques G.S, téléphones, mobilier, four, armoire froide pour cantine, armoire froide S.D.L	17%	43 095.16 €
23 - Immobilisation en cours	Réfection sol aire de jeux, peinture façade garage ancienne poste, accessibilité E.M, G.S, M.D.A(4)	1%	2 426,38 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		31%	78 449,30 €
Total des opération d’équipement		50%	123 051,09 €
Total :		100 %	249 212,13 €

(1) Groupe scolaire; (2) École maternelle; (3) Salle des Loisirs; (4) Maison des associations

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

1^{er} TOUR - 23 AVRIL 2017

	BU 1	BU 2	TOTAL
INSCRITS	1009	976	1985
VOTANTS	880	830	1710
NULS	3	6	9
BLANCS	19	17	36
EXPRIMÉS	858	807	1665

	CANDIDATS	BU 1	BU 2	TOTAL
1	Nicolas DUPONT-AIGNAN	56	44	100
2	Marine LE PEN	166	187	353
3	Emmanuel MACRON	214	205	419
4	Benoît HAMON	79	56	135
5	Nathalie ARTHAUD	4	3	7
6	Philippe POUTOU	3	8	11
7	Jacques CHEMINADE	3	0	3
8	Jean LASSALLE	14	26	40
9	Jean-Luc MÉLENCHON	169	182	351
10	François ASSELINEAU	8	5	13
11	François FILLON	142	91	233

2^{ème} TOUR - 7 MAI 2017

	BU 1	BU 2	TOTAL
INSCRITS	1009	976	1985
VOTANTS	824	788	1612
NULS	44	36	80
BLANCS	86	71	157
EXPRIMÉS	694	681	1375

	CANDIDATS	BU1	BU 2	TOTAL
1	Emmanuel MACRON	457	426	883
2	Marine LE PEN	237	255	492

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

1^{er} TOUR - 11 JUIN 2017

		BU 1	BU 2	TOTAL
	INSCRITS	1012	977	1989
	VOTANTS	563	525	1088
	NULS	8	5	13
	BLANCS	15	9	24
	EXPRIMÉS	540	511	1051
	CANDIDATS	BU 1	BU 2	TOTAL
1	DOMENECH Thomas	74	96	170
2	PONS Thierry	3	4	7
3	GIMENEZ SASTRE Boris	4	2	6
4	FITA Claire	70	72	142
5	LENIE Marina	0	0	0
6	VERDIER-JOUCLAS Marie-Christine	193	185	378
7	BERENGUER Jean-Pierre	4	8	12
8	THIBAUT Pascal	19	11	30
9	ALBARAO Doriane	90	81	171
10	BERLIC Gisèle	3	3	6
11	PRAGNERE Pascal	16	16	32
12	AUDOUY Patrick	1	0	1
13	TOUZANI Rachid	15	6	21
14	LEFETAY Ben	8	2	10
15	GRANDIN Pascal	40	25	65
	TOTAL	540	511	1051

2^{ème} TOUR - 18 JUIN 2017

		BU 1	BU 2	TOTAL
	INSCRITS	1012	977	1989
	VOTANTS	526	468	994
	NULS	23	23	46
	BLANCS	43	60	103
	EXPRIMÉS	460	385	845

	CANDIDATS	BU1	BU 2	TOTAL
1	VERDIER-JOUCLAS Marie-Christine	318	261	579
2	ALBARAO Doriane	142	124	266

Récit de voyage à Carcassonne par les CP et les CE1 des classes de mesdames C. Barthélémy et L. Galliet

Le 9 et 10 mars 2017, nous sommes partis en voyage scolaire à Carcassonne. Nous avons rendez-vous avec nos maîtresses de bon matin, à 7 h 15, sur le parking de l'école. Nous y étions tous, à l'heure, équipés d'une petite valise pour les 2 jours.

Un dernier bisou à nos parents et nous voilà partis en bus, conduits par Michel, notre chauffeur sympathique. À bord avec nous, les 4 adultes qui nous accompagnaient : Céline Dijoux, maman d'Iona, Laure Bermengo-Alibert, maman de Lohan, Jennifer Hindre, maman de Louane ainsi que Florence Fabre.

Nous sommes arrivés à **P'atelier du livre** à Carcassonne à 10 h. Nous nous sommes séparés en 3 groupes pour faire les ateliers : typographie, gravure et réalisation de papier marbré.

Nous avons découvert la typographie en utilisant des caractères en relief, et avons appris à assembler des caractères mobiles afin de créer des mots et des phrases et les imprimer. C'était un voyage dans le temps à l'époque de Gutenberg !

Le midi, nous avons pris notre pique-nique dans le jardin de l'atelier du livre.

Puis nous avons découvert la gravure : une technique qui, par creusement dans le papier, permet de produire une image.

Enfin, nous nous sommes essayés à la réalisation de papier marbré : un papier avec des motifs analogues à ceux du marbre. Ces motifs sont obtenus par la flottaison de couleurs à la surface de l'eau et par l'application de ces couleurs sur une feuille.



Pour reprendre des forces après toutes ces découvertes, nous avons pris notre goûter.

Puis nous sommes allés déposer nos bagages à Notre Dame de l'Abbaye. Nous étions répartis dans 4 dortoirs.

16 h 30, c'était l'heure de partir à pied pour la visite de la cité de Carcassonne.

Par classe, nous avons fait la visite à pied, conduits par nos maîtresses.

Nous avons observé l'architecture de la cité médiévale, remparts, pont-levis et bâtiments datant du Moyen Âge, sans oublier l'église Saint-Nazaire.

Suite du récit de voyage à Carcassonne par les CP et les CE1

De retour à Notre Dame de l'Abbaye, nous avons pris notre dîner au réfectoire : salade composée, cordon bleu, gratin de pommes de terre et petits pois, glace.

Une surprise nous attendait à la fin du repas : l'annonce par les maîtresses d'une visite nocturne de Carcassonne. Nous avons eu la chance de repartir voir la cité de nuit, éclairée et imposante.

Notre journée s'est terminée par une bonne douche et une installation pour la nuit.

Réveil le vendredi matin à 7 h, nous avons pris le petit-déjeuner, puis défait la literie et rangé nos affaires. Nous avons quitté Carcassonne à 9 h pour arriver à Brousse et Villaret à 10 h.



Le chemin qui mène au moulin était bucolique : le long de la rivière, dans une forêt.

Nous nous sommes partagés en 3 groupes, comme la veille, pour les ateliers qui nous attendaient : visite du moulin, fabrication de papier à l'ancienne et impression sur papier.

Nous avons découvert comment on utilise la force de l'eau, ce qu'est la pâte à papier et comment on fabrique une feuille de papier.

On a retenu qu'il faut des fibres pour fabriquer du papier. On a bien ri en apprenant que les éléphants rejettent les fibres et que l'on pouvait fabriquer du papier grâce à leurs crottes.



Nous avons quitté le moulin pour aller manger un goûter dans la forêt. C'était l'heure du départ et du retour vers Arthès.

Un grand merci à la mairie, qui a participé généreusement au financement de ce projet et aux familles, qui elles aussi, ont participé et adhéré à ce projet en toute confiance.

« Le vélo dans tous ses états ... »

Exposition de l'été

du 30 juin au 30 septembre 2017

**Tout sur le vélo à travers documents, romans, BD, albums,
DVD, CD**

Plus de 150 documents à disposition aux heures d'ouverture (mercredi de 15 à 19 h,
vendredi de 15 h 45 à 19 h, samedi de 14 à 16 h)

En partenariat avec l'Association Culturelle d'Arthès, à l'occasion de la journée :

« Créations et Loisirs » du samedi 16 septembre 2017,
un grand concours de vélos décorés est proposé aux grands et aux petits.

Concours de vélos décorés

Laisser libre court à l'imagination : **enjoliver, habiller, orner, transformer, agrémenter** tricycle, draisienne, VTT, VTC, vélo de course, tandem, vélo électrique ... en état de rouler ... ou pas !

Présentation et installation des vélos

Samedi 16 septembre 2017

de 13 h 30 à 14 h 30 à la salle des sports

Le public décernera les prix

Le vote est ouvert à tous de 15 h à 17 h

Remise des récompenses et retraits des vélos au moment de l'apéritif.

en bref, en bref, en bref, en bref, en bref, en bref, en bref, en bref, en bref,

Nouvel arrivage de CD, de DVD et de 500 livres prêtés par la Bibliothèque Départementale du Tarn.

À déguster sans modération !

Fermeture de la bibliothèque du 15 juillet au 15 août 2017

Association Culturelle d'Arthès

L' Association Culturelle vous remercie de l' avoir accompagnée tout au long de cette saison 2016-2017. Nous vous invitons à venir toujours plus nombreux à la rencontre des artistes qui passent par Arthès pour partager de nouvelles émotions en leur compagnie.

Prochaine manifestation

en ouverture des festivités arthésiennes organisées par l' OMEPS

Vendredi 30 juin, 21 h, Salle des Loisirs

Chanson

Duo « Elle & Lui »

Quand **une guitare rencontre une voix**, quand des mots se posent sur des notes,,,,,Alors,,,,,c'est « Elle & Lui ». Pétilillant de poésie, ce duo acoustique nous invite à découvrir l'univers de ses chansons. « Elle » c'est Agnès Jollet une voix pleine de tendresse et de sincérité, « Lui » c'est Pascal Jeanson une guitare sobre et chaleureuse.

Moment à partager pour tout public



Première manifestation de la rentrée

Saison 2016-2017

22, 23, 24 septembre 2016

« Place à... Chantons sous les toits ! »

(11^{ème} édition)

Réservez vos places à partir du 1^{er} septembre

**Pour de plus amples informations (artistes, horaires, tarifs)
se référer au programme inclus dans le journal**

Nous contacter : ☎ 05 63 55 18 56, acarthes@free.fr

Site : <http://acarthes.free.fr>

ARTHÈS - AMICALE DES RETRAITÉS

Le programme des activités de l'Association se déroule suivant le calendrier établi par le Conseil d'Administration.

Reste à venir le voyage en Pologne et Berlin.

samedi 28 janvier 2017 : 257 adhérents étaient présents au repas animé par l'orchestre de « Chris VINCENTI » composé de trois musiciens. Le repas servi par le traiteur ROUSTIT a été très apprécié. Satisfaction générale.

Ce même jour les couples suivants ont fêté leurs noces d'or (50) : M. et M^{me} COARER, M. et M^{me} FONDECAVE, M. et M^{me} FUERTE, M. et M^{me} GAUTHIER, M. et M^{me} MAVEL, M. et M^{me} BERLOU ainsi que M. et M^{me} PANCZYSZYN qui étaient absents. M. et M^{me} ARNAL, M. et M^{me} RIGAL, M. et M^{me} MAFFRE, M. et M^{me} VERTBLANC ont fêté leurs noces de diamant (60), M. et M^{me} ANGLES leur noces de palissandre (65 - mais ils étaient absents).

jeudi 16 février : de nombreux adhérents assistaient à notre Assemblée Générale. Monsieur Le Maire Pierre DOAT était présent. La séance a été ouverte par M. Jean-Louis URBITA et présidée par M. Charles CORADELLO. Le rapport moral, les déroulés des activités et les rappels des voyages effectués en 2016 ainsi que les prévisions pour 2017 ont été lus par les secrétaires.

M^{me} Thérèse ROQUEFEUIL, notre trésorière a présenté le bilan financier approuvé par la commission de vérification des comptes.

dimanche 12 mars : L'Amicale conviait les amateurs de théâtre à une pièce : « Le Doux Éveil Des Louves » écrite et jouée par Elodie DELFA, Colette MARTY et Yannick URBITA. Les spectateurs ont beaucoup apprécié cet après-midi entre humour et émotion, une ode à la femme et au bonheur.

samedi 22 avril : Repas PASCAL exceptionnel ! 234 personnes étaient présentes pour apprécier cet excellent repas servi par le traiteur VIAULE. L'orchestre « Les Compagnons » avec trois musiciens ont animé l'après-midi.

jeudi 27 avril : Nos adhérents (57) répartis en deux groupes ont pu visiter avec un accompagnateur les serres de la ville d'ALBI. Tout le monde a été satisfait.

jeudi 11 mai : 69 personnes réparties en 2 groupes ont visité à TOULOUSE le Musée de l'Aviation et l'Aérospatiale. Les sorties d'une journée remportent un immense succès auprès de nos adhérents.

du 31 mai au 8 juin : Semaine du voyage en POLOGNE et à BERLIN. Ce voyage s'effectuera en avion en direction de Gdansk via Francfort. Au programme : visite de Gdansk et sa région, croisière le long de la Baltique, visite de Malbork et de Varsovie, de Czestochowa et d'Auschwitz.

Un guide fera visiter Berlin de jour et de nuit ainsi que le Château de Sans Souci. Le voyage s'achèvera par la visite du Musée Check Point Charlie avant le retour à Toulouse et Arthès.

Les petits lotos **des jeudis 19 janvier et 23 mars** ont permis à nos adhérents de passer d'agréables après-midi. Les lots toujours bien préparés ont été très appréciés.

Le premier grand loto du **dimanche 26 février dit « Spécial Jambons » a été une grande réussite.**

ARTHÈS - AMICALE DES RETRAITÉS

Voici le programme des activités à venir :

jeudi 22 juin nous visiterons l'après-midi le Musée du Saut du Tarn.

du 6 au 9 septembre : Visite de la ville de LYON. De Fourvière au Vieux Lyon, le Quartier de la Croix Rousse et la Presqu'île, les Halles et paysages urbains, Parc de La Tête d'Or, Lyon by night et musée des Confluences seront au programme de cette escapade lyonnaise.

À noter :

le jeudi 21 septembre et le jeudi 16 novembre : petit loto à 14 heures à la salle des Fêtes Georges Albinet.

jeudi 12 octobre : Gala de Variétés avec les Amis de la Chansons de Lisle sur Tarn à la salle des Fêtes Georges Albinet

jeudi 26 octobre : Grillades des châtaignes à la salle des Fêtes Georges Albinet, réservée aux adhérents.

samedi 18 novembre : Repas Automnal avec l'orchestre DOMINGO. Les inscriptions se feront le jeudi 19 octobre à la Maison des Associations (espace Jean Puylaurens) rue Roquefeuil

jeudi 7 décembre : distribution du colis de Noël – renouvellement des cartes – inscriptions des nouveaux adhérents.

dimanche 10 décembre : 2^{ème} grand loto de l'année sur le thème des jambons à 14 heures salle des Fêtes Georges Albinet.

jeudi 14 décembre : tous les adhérents sont invités à finir l'année 2017 dans la bonne humeur en partageant un agréable après-midi en musique qui se terminera par la traditionnelle bûche de Noël. Rendez-vous à 14 heures salle des Fêtes Georges Albinet.

Atelier Informatique : tous les vendredis de nombreux adhérents débutants ou non participent à des cours afin de connaître ou d'améliorer leurs savoir et savoir faire.

Le Conseil d'Administration de l'Amicale des Retraités d'Arthès reste très réceptif à toute nouvelle proposition pour diversifier et accroître l'attractivité de nos activités.

Nous vous souhaitons de très BONNES VACANCES d'été.



MOTO CLUB LES REPTILES

En ce début d'année 2017, le moto club sort de sa torpeur hivernale, période mise à profit par l'association pour se déplacer chez les clubs amis et préparer ses sorties et activités futures.

Hormis les diverses ripailles, passées et à venir, les membres se sont particulièrement attachés à l'organisation de la journée du 13 juillet.

Celle ci commencera en début d'après midi (pour les disponibles) par une balade champêtre à allure tranquille d'environ 100 km au alentours des sites locaux et se poursuivra au retour par une animation musicale dans la pure tradition biker (amitié, convivialité, respect).

Une restauration sur réservation sera possible, et les arthésiens sont bien entendu invités à nous rejoindre en attendant le feu d'artifice de la municipalité que nous espérons aussi beau que par le passé.

Le président, les membres et futurs membres remercient la municipalité pour son aide logistique.



Les Doigts Arthésiens



Une œuvre de Mary Puech-Artus,
Artiste peintre de Naucelle

Les arts créatifs - Atelier peinture

Le lundi 24 avril, Rolland GRAVIASSY donnait son dernier cours de peinture au groupe d'élèves d'Arthès, cours sous forme de stage puisque nous nous sommes retrouvés en activité avec lui toute la journée.

Nous le remercions encore pour sa compétence, sa patience et sa gentillesse.

Depuis le 15 mai, Mary PUECH-ARTUS, artiste peintre aveyronnaise, le remplace.

Nous pouvons même diversifier nos créations puisqu'elle nous propose de nous initier à la peinture acrylique, à l'aquarelle et autres techniques.

À la rentrée de septembre les cours reprendront à raison de trois fois par mois, le lundi de 14 h à 16 h et de 16 h à 18 h.

Le mardi à partir de 14 h un groupe se retrouve pour effectuer des loisirs créatifs et ponctuellement de l'art floral.

Si vous souhaitez nous rejoindre contacter la Présidente Madame CHLUDA Chantal au : 06 42 78 16 37.

ENTENTE ARTHÈS-SAINT-JUÉRY BASKET

Notre club de basket compte 105 licenciés (des U7 aux séniors et une équipe Loisirs) ainsi qu'une vingtaine de bénévoles, un salarié et un jeune en emploi civique.



À Noël, les joueurs (des U7 aux U13) ont eu un sweet-shirt offert par le club. Les U15 ont reçu un polo. L'équipe U9 a été première de sa poule au tournoi de mini-basket qui s'est déroulé à Albi le 21 mai 2017. Bravo les petits champions et merci aux entraîneurs !

L'équipe Loisirs a passé une très bonne saison, elle a fait quelques matches où la convivialité était au rendez-vous avec un excellent esprit loisirs !

Les joueurs participeront à divers tournois en mai et juin.

L'année s'est bien déroulée et s'est terminée par notre traditionnelle assemblée générale le 20 mai.

À compter du mois de septembre 2017 une section Basket-Santé débutera. Les cours auront lieu avec du matériel adapté et seront assurés par un éducateur diplômé pour cette discipline. Les séances auront lieu le lundi de 10 h 30 à 11 h 30 et le jeudi de 10 h 30 à 11 h 30.

Pour tout renseignement : M. Bermengo Benjamin : ☎ 06 77 36 37 36.



Le club accueillera avec plaisir toutes les personnes qui souhaitent rejoindre notre club, soit en tant que joueur, entraîneur ou bénévole.

Bonnes vacances à tous !

ARTHÈS TENNIS CLUB

Au moment de l'écriture de ces quelques lignes la fin de la saison sportive de tennis n'est pas terminée; le 12 juin l'équipe Dames engagée dans la coupe de l'amitié Chantal Cantelou jouait la finale en division 2 face à l'équipe de Lacaune sur les installations de Castres!

Un très beau parcours malgré la défaite en finale !

Déjà le club pense à la rentrée prochaine, qu'on se le dise ! Après la rénovation du grillage en 2016, le nouveau revêtement de surface enchante tous les adhérents, fiers de bénéficier d'un équipement de ce niveau de qualité.

Des informations paraîtront dans le numéro des brèves du Couderc de septembre.... Affaire à suivre !





Gymnastique Volontaire Seniors

Notre association Gym. Volontaire d'Arthès se porte bien, la saison 2016-2017 a été dans la continuité des 3 dernières années avec le maintien du nombre de nos adhérents.

Les séances de grandes qualités dispensées par un professionnel sont toujours chaleureuses et suivies avec beaucoup d'assiduité, nos réunions sont toujours des moments de convivialité autant pour l'Assemblée Générale que pour la galette des Rois.

Maintenant nous pensons à notre sortie de fin de saison qui nous l'espérons sera réussie. Cette année le comité Départemental de Gymnastique a mis en place une action destinée au développement de nos clubs, il s'agissait de la Semaine Portes Ouvertes **du 29 Mai au 3 Juin 2017**.

Nous avons adhéré à cette initiative pour que toutes les personnes désireuses de se maintenir en forme puissent nous rejoindre.

Pour appuyer cette action, une communication active appuyée par le groupe Pierre Fabre a couvert l'ensemble des médias.

Nous avons offert deux heures gratuites, **le mardi 30 mai et le vendredi 2 juin de 10h à 11h**.

Pour plus de renseignements n'hésitez pas à contacter le président Jacques Ravaille au ☎ 05 63 45 27 20

Association ADMR

13 route St Michel
81 380 LESCURE
D'ALBIGEOIS

Tél: 05.63.60.33.65

Courriel:

lescuredalbigois@fedes81.admr.org

Lorsqu'on avance dans l'âge, qu'on est en situation de handicap ou malade, bénéficier d'un accompagnement pour effectuer les actes simples de la vie s'avère souvent indispensable.

Le service Aide et Accompagnement à domicile de l'**ADMR** vous permet de conserver cette autonomie chez vous et de continuer à mener vos projets de vie.

Pour chaque situation, l'ADMR a une solution.

Des professionnels qualifiés vous soutiennent dans votre vie quotidienne, en vous apportant une aide matérielle et morale.

La liberté de rester chez soi

L'ADMR vous épaula dans les tâches de votre quotidien : tâches ménagères, entretien du linge, préparation des repas...

L'ADMR est à vos côtés pour le lever, le coucher, la prise de repas, l'aide à la toilette ...

L'ADMR vous accompagne dans votre vie sociale : courses, rendez-vous, sorties...

pour continuer à bien vivre chez vous : la livraison de repas à domicile, la garde de nuit, la téléassistance...

Avec des soutiens possibles

Bénéficiez, sous certaines conditions, d'une aide financière. Pour les personnes âgées, ces prestations peuvent être financées par le Conseil Départemental au titre de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) ou par votre caisse de retraite.

Pour les personnes handicapées, une prise en charge financière peut-être accordée par le Conseil Départemental au titre de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap)

De plus, 50 % des sommes qui restent à votre charge sont déductibles de vos impôts, ou donnent droit à crédit d'impôts.

L'équipe ADMR est là pour vous guider dans les démarches administratives.

ROZEN SOPHROLOGIE RELAXATION



L'association ROZEN LOI 1901 vous accueille à ARTHÈS le lundi soir de 19 h 15 à 20 h 30 au 2^e étage de la maison des associations (espace Jean Puylaurens), rue Émile Roquefeuil.

Si vous ressentez le besoin :

- ☯ de vous occuper de vous en profondeur,
 - ☯ de lâcher prise sur des préoccupations récurrentes,
 - ☯ de vous débarrasser de vos stress,
 - ☯ de mieux récupérer par un meilleur sommeil,
 - ☯ de mieux faire face aux traumatismes de la vie,
 - ☯ de développer votre confiance en soi et d'améliorer votre concentration,
- venez nous rejoindre à n'importe quel moment; les séances sont toutes différentes et non progressives.

La seule condition pour en ressentir le bénéfice rapidement est l'assiduité sur la période.

Prévoir un plaid et un coussin pour votre confort.

Pour tous renseignements complémentaires appeler au ☎ 06 84 91 97 44 M^{me} LARROQUE

SAINT-JUÉRY ARTHÈS OLYMPIQUE SJA O XV

Cette saison 2016-2017, à l'école de rugby du SJA O XV, a été particulièrement fructueuse au niveau sportif où nos U12 et U14 ont réussi à se qualifier pour la journée finale du trophée Groupama et Bendichou.

Pas moins de 24 dirigeants (18 ici sur la photo), ont encadré dans le respect et la convivialité chère à notre club, une petite centaine de d'enfants répartie en 5 catégories de 4 à 14 ans. L'école de rugby du SJA O fonctionne au stade de la Planque Louis-Rey, avenue Jean Jaurès, route d'Albi.

Si l'envie vous prend de venir tester ce fameux ballon ovale alors n'hésitez pas à prendre contact auprès de "Fredo" au ☎ 06 76 77 72 14 qui se fera un plaisir de vous renseigner !



SERVICES DISPONIBLES DANS VOTRE AGENCE POSTALE COMMUNALE :**• COURRIER ET COLIS**

- Vente de timbres-poste à usage courant
- Vente d'enveloppes « Prêt-à-poster » et d'emballages Colissimo
- Fourniture d'autres produits courrier / Colis sur commande
- Dépôt des objets y compris recommandés (hors objets sous contrat, objets en nombre, Chronopost et valeur déclarée)
- Services de proximité (contrat de réexpédition du courrier, garde du courrier, abonnement mobilité et prêt à poster de réexpédition)

• SERVICES FINANCIERS (Dépannage)

- Retrait d'espèces sur CCP et Compte Épargne du titulaire dans la limite de **350 euros**, (tous les 7 jours) sur présentation d'une pièce d'identité ainsi que d'un justificatif de compte (chéquier, carte bancaire...)
- Paiement de mandat cash, dans la limite de **350 euros** par opération
- Transmission au bureau de poste pour traitement selon les règles en vigueur :
 - o des versements d'espèces sur CCP et Compte Épargne du titulaire dans la limite de 350 euros, par période de 7 jours glissants
 - o des demandes d'émission de mandat cash, d'un montant maximum de 350 euros (délai 3 jours)
 - o des procurations liées aux services financiers
 - o des demandes de services liées au CCP.

Agence Postale Communale d'Arthès**Rue Adrien Fourès 81160 ARTHÈS****Tel : 05 63 45 76 31.****Horaires d'ouverture : Lundi de 9 h à 12 h et du mardi au vendredi de 10 h à 12 h****Pour information**

Durant la période de fermeture pour congés, vous devrez retirer vos colissimos ou lettres recommandées au bureau de poste de SAINT-JUÉRY.

Attention : le bureau où vous pouvez retirer vos colissimos ou lettres recommandées est inscrit sur votre avis de passage)

**FERMETURE DE L'AGENCE
DU 4 AU 22 SEPTEMBRE 2017**

BUREAU DE POSTE LE PLUS PROCHE :

SAINT-JUÉRY

Du lundi au vendredi :
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Le samedi de 8 h 30 à 12 h

**BÉNÉFICIEZ GRATUITEMENT D'UNE
SECONDE PRÉSENTATION DE VOS
LETTRES RECOMMANDÉES**

Appelez le 36.31* (jusqu'à 19 h en semaine et
jusqu'à 12 h le samedi)

Votre facteur vous remettra votre lettre
recommandée à votre domicile.

* Impérativement le jour de dépôt de cet avis de
passage dans votre boîte à lettres.

ANNÉE 2016

NAISSANCES

Adriel LASSAUX

Soan GERMAIN

Lucas TAUNAY

MARIAGES

Christophe CARRIÈRE et Sandrine ESCAUT

Denis CLAUDE et Anne LAPENNA

Fabrice SAINT MARTIN et Élodie BESSAC

DÉCÈS

Jean FABRE

Colette VIGUIER née VICENTE

Carmen BABAU née CANAVATE

Marcelle ESCAFFRE née VINCENT

Jean-Marc CAUQUIL

Thérèse CALMELS née TROUCHE

Louis JUAREZ

Raphaël IACOVONE

Denise TURC née CANDEIL

Rose MARTY née BRETOU

Adrienne VERGNES née TEQUI

Marie-Thérèse BARDY née ROUSTIT

Bernard VERNIER

FERMETURES POUR CONGÉS

	TÉLÉPHONE	CONGÉS
DOCTEUR		
FAJON Simon	05 63 55 10 31	Du 22 juillet au 19 août 2017
PHARMACIE		
GAUSSERAND P & S	05 63 55 10 53	Du 30 juillet au 15 août 2017
INFIRMIÈRES		
DE OLIVEIRA GOMES Cidalia	06 64 64 63 16	Non communiqué
SCHOEN Francine & CADARS Antoinette	05 63 45 47 02	Pas de fermeture
CHIROPRACTEUR		
BERMOND Tiffany	05 63 60 63 53	Pas de fermeture
KINÉSITHÉRAPEUTE		
VIDAL Alain et GUIRAUD Élodie	05 63 55 14 44	Pas de fermeture
OSTÉOPATHE		
BERTRAC Jean-Rémi GAUTHIER Charlotte	06 85 55 20 65	Pas de fermeture
BOUCHERIE		
HAROS	05 63 55 15 28	Non communiqué
BOULANGERIE		
CORDURIÈS Sylvain	05 63 55 01 85	Pas de fermeture
COIFFEURS		
AMBIANCE COIFFURE	05 63 45 98 12	Non communiqué
COIFFURE OLGA	05 63 55 17 14	Non communiqué
YANNICK	05 63 45 02 90	Pas de fermeture
PASCAL ROBACK	05 63 49 07 41	Non communiqué
PRESSE		
ROUX Paule	05 63 55 13 51	Du 6 au 27 août 2017
ATELIER COUTURE		
CAREL Cécile	05 63 47 76 17	Du 13 août au 3 septembre 2017
TOILETTAGE CANIN		
HAPPY DOG	05 63 60 44 05	Non communiqué
PIZZA		
AU PETIT CREUX	05 63 60 07 00	Non communiqué
INSTITUT DE BEAUTÉ		
O'SI BELLE	05 63 60 01 87	Du 14 juillet au 19 juillet 2017
		Du 13 août au 17 août 2017
		Du 17 au 26 septembre 2017

Interdiction de brûlage des déchets verts

Extrait de la circulaire du 18/11/2011

Dans le cadre de la lutte contre la pollution de l'air, le plan particules, présenté le 28 juillet 2010 en application de la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement du 3 août 2009, prévoit une communication adéquate sur le sujet du brûlage à l'air libre et une circulaire sur cette pratique.

Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie.

Plus spécifiquement, le brûlage à l'air libre est source d'émission importante de substances polluantes, dont des gaz et particules dont la concentration dans l'air doit rester conforme aux normes de la directive 2008/50/CE concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe. La combustion de biomasse peut représenter localement et selon la saison une source prépondérante dans les niveaux de pollution.

Le brûlage des déchets verts est une combustion peu performante, et émet des imbrûlés en particulier si les végétaux sont humides. Les particules véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), dioxines et furanes.

En outre, la toxicité des substances émises peut-être accrue quand sont associés d'autres déchets comme par exemple des plastiques ou des bois traités. Il convient de rappeler le principe général d'interdiction de brûlage de tels déchets. Des solutions existent : elles passent par la valorisation sur place comme le paillage et le compostage, ou bien par la gestion collective des ces déchets. La sensibilité du milieu à la pollution de l'air (fond de vallée par exemple), la connaissance du comportement thermique de l'air (l'air froid, plus dense et donc plus lourd, reste près du sol), la qualité des combustibles (matières sèches, pas de plastiques et autres déchets ménagers) sont des facteurs clés à considérer pour la délivrance de dérogations autorisant le brûlage.

Cette circulaire rappelle les bases juridiques relatives à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts sur la base de l'assimilation des déchets verts aux déchets ménagers, et présente les modalités de gestion de cette pratique.

Déchetterie de Saint-Juéry

La Besse
81160 Saint-Juéry
Tél : 05 63 45 06 09

Horaires d'ouverture : Du mardi au samedi:
8 h 00 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h30.

Déchetterie de Gaillaguès

Chemin de Gaillaguès
81000 Albi
Tél: 05 63 46 20 98

Horaires d'ouverture : De 9 h 00 à 12 h 00 et
de 14 h 00 à 18 h 30, le lundi, mercredi, jeudi,
vendredi et samedi. **Fermé le mardi.**

JOURS DE COLLECTE



- Les ordures ménagères : le lundi matin



- Le tri sélectif : le jeudi matin

COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS

-Ramassage le 1^{er} mercredi de chaque mois
-Prévenir la mairie avant 16h la veille : 05 63
55 10 11
-Déposer les encombrants sur le trottoir la
veille au soir



Samedi

17

juin

2017



La commune d'Arthès a participé pour la 3ème année consécutive à la **fête de la Musique**.

Vers 17 h 30 devant la mairie **l'harmonie Saint-Éloi** a proposé au public une partie de son répertoire très varié.

En suivant, l'ensemble formé par **les Amis d'IZI**, une association d'Arthès, est venue à son tour présenter son savoir-faire. Notons qu'elle propose l'apprentissage de la musique par des cours organisés le mercredi après-midi à l'ancienne salle de danse, tout près de la salle des loisirs Georges Albinet.



FEU D'ARTIFICE

ARTHÈS / SAINT-JUÉRY

le 13 juillet 2017 à 22 h

(Pont fermé à la circulation de 20 h à 2 h)

Bal musette avec
« Nanou passion »
de 23 h à 2 h

Buvettes et plats à emporter

**Venez vous amuser et
passer une bonne soirée**



Agenda du second semestre 2017

Date	Évènement	Lieu
JUIN-JUILLET		
Du 30 juin au 30 septembre	Exposition « le vélo dans tous ses états »	Bibliothèque
30 juin à 21 h	21h Pétanque en doublette - OMEPS	Boulodrome
1 ^{er} juillet à 9 h	Arthésienne (sur inscription) - OMEPS	Place F. Mitterrand
2 juillet à 9 h	Vide grenier – (sur inscription en mairie) - OMEPS	Place F. Mitterrand
3 juillet à 12 h	Repas aux tripoux (sur inscription) - OMEPS Pétanque doublette – à 14 h	Espace associatif Boulodrome
13 juillet à 22 h	Feu d'artifice (Pont fermé de 20 h à 2 h)	Pont d'Arthès
AOÛT		
SEPTEMBRE		
16 septembre de 13 h 30 à 17 h 30	« Création & loisirs » - Forum des associations Concours de vélos décorés (voir page Bibliothèque)	Salle G. Albinet
21 septembre à 14 h	Petit loto – Amicale des retraités	Salle G. Albinet
22, 23 et 24 septembre	Chantons sous les toits - Festival de chanson français - Association culturelle	Salle G. Albinet
OCTOBRE		
11 octobre – 20 h 30	Contes en balade	Salle G. Albinet
12 octobre	Gala de variété avec les amis de la chanson de Lisle sur Tarn – Amicale des retraités	Salle G. Albinet
14 octobre	Challenge du pont (repas sur inscription)	Salle G. Albinet
22 octobre	Vide dressing – l'île oz' enfants (sur inscription en mairie)	Salle G. Albinet
24 octobre - 15 h	Spectacle pour les enfants - Association Culturelle	Salle G. Albinet
26 octobre	Après midi châtaignes – Amicale des retraités	Salle G. Albinet
NOVEMBRE		
8 novembre de 9 h 30 à 10 h	Lecture pour les tout-petits	Bibliothèque
4 novembre à 20 h 00	Gratounade avec « les enchanteurs » - Rugby à XIII	Salle G. Albinet
16 novembre à 14 h	Petit loto – Amicale des retraités	Salle G. Albinet
18 novembre	Repas automnal avec l'orchestre DOMINGO– amicale des retraités	Salle G. Albinet
24 novembre à 20 h 30	Loto des fleurs - Association Culturelle	Salle G. Albinet
DÉCEMBRE		
6 décembre de 9 h 30 à 10 h	Lecture pour les tout-petits	Bibliothèque
7 décembre	Distribution du colis de Noël – Amicale des retraités	Salle G. Albinet
10 décembre 14 h	Loto - Amicale des retraités	Salle G. Albinet